

Compte-rendu Atelier n°3
« Vivre solidaires »**Etaient présents :**

Christophe BETOULE, PERROS-GUIREC
André COENT, PLOUZELAMBRE
Bernadette CORVISIER, LANNION
Patricia HEGO, Conseil de Développement
Tréfina KERRAIN, LANNION
Jacques MAINAGE, TREBEURDEN
Françoise NIHOARN, PLEUMEUR-BODOU
Joël PHILIPPE, TONQUEDEC
Gérard QUILIN, PLOUNEVEZ-MOEDÉC
Camille SIMON, Conseil de Développement

Assistaient :

Doudja KOUFI, CIAS LTC
Maiwenn FURIC, LTC
Rozenn ALLOITEAU, LYC
Jean-Jacques MONFORT, LTC
Anne BESNIER, CIAS LTC

Etaient excusés :

Guirec ARHANT, TREGUIER
Françoise BARBIER, LANNION
Patrice KERVAON, LANNION
JAMILA LOGNONE, LANMODEZ
François PONCHON, SAINT-MICHEL-EN-GREVE

Propos introductifs – Objectif de l'atelier

L'objet de l'atelier est précisé. Il s'agit de consolider la structuration et la composition du défi n°3 avant le lancement de la phase rédactionnelle au mois de janvier.

Les contributions à distance, recueillies à ce jour auprès des membres du comité stratégique qui n'assistent pas en présentiel aux travaux, sont transmises aux participants.

Présentation du calendrier actualisé d'élaboration du Projet de territoire

Le calendrier des travaux est partagé :

→ **Janvier- mi-février 2021 : Phase rédactionnelle**

→ **Judi 21 janvier (14h-17h) : 4^{ème} réunion du comité exécutif (en atelier et en plénière)**
Objectif : point d'étape sur la rédaction

→ **Judi 18 février : 4^{ème} réunion du comité stratégique (en plénière)**
Objectif : présentation de la première version du Projet de territoire « Cap 2040 »

→ **Début mars : Conférence des maires**
Objectif : Arrêt de la première version du Projet de territoire « Cap 2040 » à soumettre à la consultation publique

→ **Mars- avril 2021** : consultation publique

→ **Mai – Juin 2021** : Finalisation et adoption du Projet de territoire « Cap 2040 »

Le recueil des **contributions à distance** auprès des conseillers communautaires suppléants, des élus municipaux membres des commissions thématiques de LTC, des membres du Conseil de développement et des directeurs/secrétaires généraux des mairies a été prolongé jusqu'au 15 janvier 2021 et ouvert aux membres des commissions du CIAS.

Composition du Projet de territoire « Cap 2040 »

La composition du futur Projet de territoire est déroulée. Il comprendra les parties suivantes :

1. **Un édito / introduction** qui présente la vision et la démarche d'élaboration du Projet de territoire « Cap 2040 »
2. **L'histoire de la construction de l'agglomération** qui rappelle les grandes étapes de sa construction
3. **Les domaines d'action de l'agglomération** qui présente les compétences de LTC
4. **La présentation du territoire** avec une synthèse du diagnostic et des enjeux du SCoT qui fondent le nouveau projet de territoire et auxquels seront adossés des éléments du d'Analyse des besoins sociaux et des informations sur les thématiques du sport et de la culture
5. **Les défis, chantiers et objectifs** avec la proposition de commencer par les défis de nature plus transversale (défis 5 et 4)

Echanges

Volet Habitat

Il est précisé que le SCOT constitue le socle de la réflexion menée sur les questions de logements notamment, comme sur d'autres domaines. Mais il ne couvre pas tous les champs abordés dans le défi 3 et en particulier les questions sociales.

L'ADAC apportera des compléments dans ce domaine.

Par ailleurs, des liens avec le futur schéma de mobilités de LTC devront être faits.

Le chantier n°7 du projet de territoire sera la structure du « H » dans le futur PLUiH. Les objectifs proposés sont cohérents avec les documents déjà existants ou en cours d'élaboration.

Ce PLUiH sera co-construit avec les communes et les acteurs intervenant dans le cadre de l'habitat. Pour information, le PLH actuel est consultable sur le site de Lannion-Trégor Communauté.

Volet social

Pour information, le CPOM concernant les services d'aides et de soins à domicile assurés par Lannion-Trégor Solidarités est en cours de signature. Il couvre 40 communes.

Il est évoqué la nécessité de renforcer la qualité de l'accueil dans les mairies, les MSAP et notamment de s'interroger sur l'accueil et l'orientation des personnes vulnérables.

La question du développement des logements d'urgence à l'échelle du territoire doit également être étudiée.

Le Conseil de développement a mené une étude sur la jeunesse du territoire qu'il partagera avec le groupe de travail « jeunesse » créé au sein de la commission PEEJ du CIAS, et qui alimentera l'analyse des besoins sociaux qui sera menée en 2021.

Volet Culture et Sports

Il est rappelé que les compétences Culture et Sports de LTC se sont construites par sédimentation au fil des fusions des intercommunalités. Elles sont partagées entre l'intercommunalité et les communes.

Sports

LTC est peu présente sur le champ sportif mis à part la gestion des équipements aquatiques et 4 salles de sports communautaires.

L'harmonisation des compétences à l'échelle du territoire passera soit par la restitution de celles – ci aux communes, soit un transfert de l'ensemble à l'intercommunalité.

Le conseil de développement a mené une étude sur les équipements sportifs du territoire.

La définition de l'intérêt communautaire en matière sportive pourrait être facilitée par l'élaboration d'un schéma directeur destiné à faire un état des lieux des pratiques sportives et des équipements sportifs du territoire.

Culture

Le périmètre d'intervention de la collectivité dans le champ culturel s'est construit par sédimentation progressive, avec une implication plus ou moins forte dans les domaines suivants :

- La diffusion dans le domaine du spectacle vivant (deux salles communautaires + gestion du bâtiment du Carré magique)
- L'enseignement musical
- La culture scientifique (Aquarium, Planétarium)
- Le patrimoine (candidature au label pays d'art et d'histoire, mission d'inventaire du patrimoine)
- La langue et la culture bretonnes (schéma communautaire en faveur de la langue bretonne)
- Les arts plastiques (Galerie du Douven)
- La lecture publique (projet de mise en réseau des bibliothèques)
- L'événementiel

Pour chaque sujet, il s'agit de bien établir le rôle et l'implication possibles de la communauté d'agglomération, sachant qu'il s'agit d'une compétence partagée avec les communes, le Département, la Région et l'Etat.

Il convient donc de faire la part des choses entre ce qui doit rester aux communes, et ce qui peut faire l'objet d'une coopération intercommunale.